

7 L'ACCOMPAGNEMENT DES ADULTES SUIVIS PAR DES EQUIPES DE SAVS OU DE SAMSAH

Depuis plusieurs années, et pour répondre à la forte aspiration des personnes en situation de handicap à une vie autonome, se sont développés des services d'aide à domicile et d'accompagnement à la vie sociale délivrant des prestations au plus près des besoins des personnes, souvent en partenariat avec d'autres services ou institutions.

Institués par le décret n° 2005-233 du 11 mars 2005, les SAVS et SAMSAH ont pour vocation de contribuer à la réalisation du projet de vie de personnes adultes handicapées par un accompagnement adapté favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels et facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité.

L'objectif de la formation est de mieux connaître le champ d'action de ses services, les différentes prestations au regard des publics accompagnés, et de préciser l'environnement partenarial de ces services.

- Connaître les missions des SAVS et des SAMSAH.
- Appréhender les particularités de l'accompagnement à domicile.
- Préciser les différentes fonctions des professionnels autour du projet d'accompagnement.
- Identifier les différents partenaires

- Le cadre légal des SAVS et des SAMSAH.
- Le décret n° 2009-322 du 20 mars 2009 relatif aux obligations des établissements et services accueillant ou accompagnant des personnes handicapées adultes n'ayant pu acquérir un minimum d'autonomie.
- Les différents profils des personnes accompagnées par les SAMSAH et SAVS.
- Les spécificités de l'accompagnement à domicile autour de l'accompagnement éducatif et social et du projet de soins.
- Les conditions et l'organisation de la pluridisciplinarité.
- Le travail partenarial, les coopérations les coordinations.

Des professionnels intervenant ou qui interviendront dans les SAVS ou SAMSAH

Session 1 : 4 mai et 25 mai 2010
Session 2 : 15 octobre et 5 novembre 2010

Corinne PICHELIN
Conseillère Technique - Chef de Service

400 € pour une durée de 12 heures (il appartient à chaque employeur de vérifier l'imputabilité de l'action de formation auprès de son OPCA)

CREAI Pays de la Loire

8 CPOM et GCSMS : dans un contexte de révision générale des politiques publiques

Dès 1996, le secteur sanitaire est entré dans une logique de pluriannualité budgétaire qui s'est concrétisée par la signature de **contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM)** et de **groupements de coopération sanitaire (GCS)**.

Depuis 2002, le secteur social et médico-social est invité à entrer dans cette démarche instituant plus d'anticipation, de coopération et de mutualisation. Cela s'est concrétisé au fil des années par la signature de CPOM n'intégrant pas toujours toutes les dimensions de la révision générale des politiques publiques (RGPP), des modes de gouvernance et de financement des établissements et services inscrits dans des "délégations de service public".

De 2001 avec la LOLF à 2009 avec la loi "HPST", le secteur médico-social doit intégrer les enjeux d'un nouveau contexte venant modifier les principes à l'oeuvre dans la gestion des dispositifs inscrits aujourd'hui dans le périmètre de compétences des ARS.

- Décrypter les principes à l'oeuvre dans les politiques publiques de 2001 à nos jours.
- Identifier les instructions venant modifier les règles établies dans la création, la transformation et l'extension d'établissements et de services.
- Connaître les préalables et les pré-requis à la mise en oeuvre d'une démarche CPOM et/ou GCSMS.
- Maîtriser les différentes étapes et aspects de la démarche : politique, stratégique, technique.
- Veiller à la cohérence du projet, dans un contexte national et régional où les lignes de partage des compétences bougent.
- Prendre la mesure des enjeux locaux et territoriaux avant de finaliser le projet.

- Les différents textes instituant les CPOM et les GCSMS.
- La gestion du projet dans ses différentes étapes et dimensions.
- La formalisation du dossier.
- La structuration de la nouvelle organisation liée à la mise en oeuvre du CPOM ou du GCSMS.
- Le suivi et l'évaluation de la démarche dans ses effets au niveau des usagers, des professionnels, de la direction et de l'association.
- Les pistes d'amélioration pour les contrats à venir.

DG, DAF, DRH, Directeurs de pôle,...

30 avril 2010 et 7 mai 2010

René CLOUET, Directeur

480 € pour une durée de 14 heures (déjeuners de travail inclus)

Lieu à déterminer

9 LES SIEGES IMPACTES PAR L'EVOLUTION DES POLITIQUES PUBLIQUES : Projets, missions, organisations, délégations

Depuis 2001 et 2002, les sièges des associations ou des organismes gestionnaires ont vu leurs **missions impactées par l'évolution des projets et des politiques publiques**.

Ceux-ci doivent faire face à la pluriannualité budgétaire dans un contexte où les instructions sont multiples et peuvent apparaître comme paradoxales si l'on n'a pas pris soin :

- d'une part, d'examiner la convergence des politiques publiques dans des domaines aussi différents que la convergence tarifaire, la territorialisation, la qualité et la performance, la sélection par appels à projets, la tarification plafond, le développement durable, la gestion prévisionnelle des emplois et compétences ;
- et, d'autre part, d'intégrer l'évolution des attentes et besoins des usagers acteurs de leurs projets dans le développement de l'offre adaptée à ces évolutions.

- Maîtriser les contenus et enjeux des politiques publiques de 2001 à nos jours.
- Intégrer les logiques à l'oeuvre dans les différentes instructions.
- Repérer les modes de gouvernance à l'oeuvre dans le secteur sanitaire, social et médico-social (ARS, collectivités,...).
- Identifier les outils nécessaires au pilotage des projets et actions.
- Accompagner les changements de façon stratégique, pédagogique et technique.

- Les projets de siège et leur réactualisation.
- Le périmètre de compétences des sièges.
- Les niveaux de coopérations et mutualisations internes entre les établissements et services.
- Les approches croisées de la convergence tarifaire, de la tarification plafond, de pluriannualité budgétaire et de la qualité.
- La gestion des emplois et des compétences face à l'évolution des référentiels métiers, des missions et des projets.
- La mise en oeuvre d'une organisation privilégiant les territoires, les métiers,...
- Les outils d'accompagnement et d'anticipation des mutations en cours.
- L'impact des données régionales.



FORMATIONS

2010 - 2011

Formations inter-établissements et services

Secteur social, médico-social et sanitaire

- Protection de l'enfance
- Handicap
- Difficultés sociales
- Dépendance

Actualités sociales et médico-sociales
Impact sur les usagers,
les projets et les organisations

Intitulé de la formation	1 RÉFORME DE LA PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS <i>Les enjeux pour les établissements et services sociaux et médico-sociaux accueillant ou accompagnant des personnes vulnérables</i>	2 LE PROJET PERSONNALISÉ	3 LA BIENTRAITANCE ET LA PREVENTION DES RISQUES DE MALTRAITANCES	4 PRESENTATION ET APPROPRIATION DU GEVA DANS SES DIFFERENTES DIMENSIONS	5 LE DOSSIER UNIQUE DE L'USAGER	6 L'ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS ET ADOLESCENTS EN S.E.H.A. (Section pour enfants avec handicaps associés)
Contexte	<p>La loi 2007-308 du 5 mars 2007 réformant la protection juridique des majeurs est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009.</p> <p>La loi recentre les mesures de tutelle et de curatelle sur les personnes atteintes d'une altération médicale de leurs facultés. Les situations de précarité et d'exclusion sociale qui ne relèvent pas de la protection juridique seront prises en charge grâce à des mesures d'aide et d'accompagnement mises en oeuvre par le département.</p> <p>La réforme consacre également la protection de la personne elle-même et non plus seulement de son patrimoine. Elle impose une meilleure prise en compte des droits et de la volonté de la personne.</p> <p>La loi crée de nouvelles dispositions en matière d'organisation de contrôle et de financement. Cette réforme entraîne donc des changements qui concernent tous les professionnels qui accompagnent les personnes particulièrement vulnérables, et celles qui plus spécifiquement bénéficient d'un régime de protection.</p>	<p>Le projet personnalisé est une démarche permettant de répondre "au mieux à la singularité de chaque situation".</p> <p>Son processus complexe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - implique les professionnels intervenant à proximité de la personne, - se base sur le dialogue et la recherche de la participation de l'utilisateur, - nécessite une analyse partagée, une coordination des actions, des ajustements souvent, des aménagements spécifiques parfois. <p>L'objectif général de la formation est d'approfondir l'option méthodologique qui sous-tend l'élaboration et l'évaluation du projet personnalisé.</p>	<p>Dans un premier temps (juillet 2008), l'Agence Nationale de l'Évaluation et de la Qualité des Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux a publié la recommandation de bonnes pratiques intitulée "La bientraitance : Définition et repères pour la mise en oeuvre".</p> <p>Puis, en décembre 2008, a été diffusée une deuxième recommandation libellée "Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance".</p> <p>Ces deux textes sont une source d'appui pour les directions des établissements et services sociaux et médico-sociaux pour élaborer une démarche institutionnelle de prévention de la maltraitance dans le cadre législatif et réglementaire.</p> <p>En effet, il s'agit de mettre en oeuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les dispositions de la loi 2002-02 qui garantissent le respect des droits des usagers ; - une démarche d'analyse et de gestion des risques. 	<p>L'approche individualisée de la situation de la personne est un élément fondamental introduit par la loi du 11 février 2005.</p> <p>C'est le GEVA, guide d'évaluation des besoins de compensation, instauré par le décret n° 2008-110 du 6 février 2008, qui est le support de référence des équipes pluridisciplinaires des MDPH.</p> <p>La connaissance de cet outil par les professionnels accompagnant les enfants et adultes en situation de handicap est aujourd'hui importante.</p> <p>En effet, le GEVA constitue un support d'observation qui permet de repérer les limitations d'activités et des obstacles et facilitateurs à la participation sociale des personnes.</p> <p>Le partage par les différents professionnels d'un outil d'observation commun peut contribuer à une meilleure cohérence et continuité d'information au service du projet de vie des personnes en situation de handicap.</p>	<p>"Lieu de recueil et de conservation des informations utiles...", le dossier unique de la personne accueillie ou accompagnée peut soulever, au sein des équipes, des questionnements divers d'ordre juridique, éthique, déontologique, organisationnel...</p> <p>Bien au-delà de sa fonction de dépôt de l'information, le dossier rend compte de la prise en compte globale du sujet et de la personnalisation du suivi ou de l'accompagnement.</p> <p>Parler de la constitution et de l'utilisation du dossier, c'est :</p> <ul style="list-style-type: none"> - évoquer la qualité des écrits professionnels, - orienter la réflexion sur les fonctions de chacun et la dynamique interdisciplinaire, - préciser les niveaux de partage des informations utiles, - placer l'utilisateur dans la continuité des interventions et le sens d'un parcours de vie. 	<p>Dans les annexes XXIV, il est mentionné le "cas particulier des enfants atteints de handicaps associés" et c'est pour répondre aux besoins spécifiques de ces enfants que les SEHA ont été prévues.</p> <p>Les enfants et adolescents accueillis dans ces sections présentent une déficience intellectuelle et une ou plusieurs déficiences surajoutées.</p> <p>Aussi, la connaissance fine des problématiques présentées est impérative pour concevoir et proposer des réponses adaptées.</p> <p>D'autre part, les orientations de la SEHA doivent s'inscrire dans le projet global de l'établissement. C'est pour cela que l'accompagnement des professionnels est nécessaire pour prendre en compte à la fois la spécificité des publics accueillis et promouvoir les transversalités dans l'établissement.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Les enjeux et le contexte de la réforme. • Les impacts de la loi et de ses décrets sur les personnes protégées et sur les pratiques professionnelles. • Les différentes mesures de protection. • Les différentes instances et acteurs impliqués dans ces changements. 	<ul style="list-style-type: none"> • Resituer les repères juridiques autour de la thématique du projet personnalisé. • Questionner les méthodes d'élaboration des projets et les modalités d'association de l'utilisateur aux projets le concernant. • S'approprier les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM "les attentes de la personne et le projet personnalisé". 	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les différents éléments contenus dans les recommandations de bonnes pratiques. • Constituer une véritable équipe de direction pour soutenir la mise en oeuvre des droits des usagers. • Instaurer une démarche institutionnelle pour la prévention et le traitement de la maltraitance. 	<ul style="list-style-type: none"> • Appréhender l'évaluation globale des situations de handicap à travers l'utilisation du GEVA. • Repérer la compatibilité des outils supports de la construction des projets personnalisés avec l'outil d'évaluation GEVA. • Situer les enjeux en termes de compensation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les principaux enjeux de la constitution d'un dossier : objectifs, intérêts et limites. • Clarifier la définition et le contenu du dossier de l'utilisateur. • Maîtriser les règles juridiques qui encadrent les pratiques autour du dossier : confidentialité des informations, accès au dossier par l'utilisateur, consignation et archivage. 	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les différents publics accueillis dans les SEHA. • Appréhender l'accompagnement dans ses dimensions individuelle et collective. • Clarifier les rôles de chacun dans la démarche d'accompagnement.
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> • Les éléments de contextes et débats préparatoires à l'émergence de la loi du 5 mars 2007. • Les grands principes de la loi du 5 mars 2007. • Les droits des majeurs protégés. • Les différentes mesures et leurs applications. • Les enjeux de partenariat, les différents acteurs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les étapes, les points de passage de la démarche d'élaboration du projet personnalisé. • Co-construire le projet avec l'utilisateur. • Le projet personnalisé : la question des objectifs et des moyens. • Écrire un projet personnalisé : un acte professionnel (écrire pour dire quoi ? comment ? à qui ?). • Évaluer le projet personnalisé. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le cadre législatif et réglementaire : <ul style="list-style-type: none"> - la circulaire du 3 juillet 2001 relative à la prévention des violences et des maltraitances notamment sexuelles dans les institutions sociales et médico-sociales accueillant des mineurs et des personnes vulnérables. - l'instruction de la DGAS intitulée "Développement de la bientraitance et renforcement de la politique de lutte contre la maltraitance". • Les principes qui sous-tendent les recommandations de bonnes pratiques. • Le rôle de la direction de l'établissement ou du service. • Les postures professionnelles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Contexte et enjeux autour du GEVA : la loi du 11 février 2005 / la notion de compensation / la notion de projet de vie. • Les concepts de base du GEVA : la CIF (classification internationale du fonctionnement et de la santé). • L'outil GEVA (outil et méthodologie d'utilisation) : les différents volets du GEVA / la démarche d'évaluation globale. • Les articulations du GEVA avec l'évaluation des situations au sein des établissements et services. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les finalités du dossier. • Le cadre législatif et réglementaire. • Le contenu du dossier. • L'organisation du dossier et les règles internes de consultation. • L'accès au dossier de l'utilisateur. • L'archivage des données. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les caractéristiques des enfants et adolescents accueillis en SEHA. • Le repérage des besoins éducatif, pédagogique et thérapeutique. • Les modes d'interventions des différents professionnels des champs éducatif, pédagogique et thérapeutique. • L'organisation des transversalités.
Public	Professionnels des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant des majeurs protégés	Professionnels des établissements et services sociaux et médico-sociaux	Directeurs, cadres hiérarchiques et fonctionnels d'établissements et services sociaux et médico-sociaux.	Les professionnels accompagnant des personnes en situation de handicap	Professionnels des établissements et services sociaux et médico-sociaux	Professionnels intervenant ou qui interviendront en SEHA
Date	Session 1 : 11 mars et 26 mars 2010 Session 2 : 17 septembre et 8 octobre 2010	Session 1 : 4 mars et 1er avril 2010 Session 2 : 14 octobre et 9 novembre 2010	Session 1 : 18 mars et 6 avril 2010 Session 2 : 16 novembre et 2 décembre 2010	Session 1 : 9 avril et 29 avril 2010 Session 2 : 26 octobre et 16 novembre 2010	Session 1 : 12 mars et 9 avril 2010 Session 2 : 19 octobre et 18 novembre 2010	Session 1 : 6 mai et 1er juin 2010 Session 2 : 14 septembre et 7 octobre 2010
Intervenant	Corinne PICHELIN Conseillère Technique - Chef de Service	Lydie JOULAIN Conseillère Technique - Chef de Service	Josette BRIZAIS Conseillère Technique - Chef de Service	Corinne PICHELIN Conseillère Technique - Chef de Service	Lydie JOULAIN Conseillère Technique - Chef de Service	Josette BRIZAIS Conseillère Technique - Chef de Service
Coût	400 € pour une durée de 12 heures (il appartient à chaque employeur de vérifier l'imputabilité de l'action de formation auprès de son OPCA)					
Lieu	CREAI Pays de la Loire - Le Sillon de Bretagne - 8 avenue des Thébaudières - CP 30406 - 44804 SAINT-HERBLAIN CEDEX					
	Tél. : 02 28 01 19 19 / Fax : 02 51 78 67 79 - info@creai-nantes.asso.fr / www.creai-nantes.asso.fr					